

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal

Du 03 Novembre 2008

Présents : G.BLEINC ; M.HENRY ; P.AUGUSTIN ; L.CHAMOIN ; G.CARCELLER ; S.CAROTTI ; P. CODOL ; J-M FICHBEN ; S.GUIGONNET ; M.IPLIKDJIAN ; M.MINIER-ROUX ; N.NAVARRO ; P.PECQUEUX ;

Excusées : M.MUSCARNERA ; V.PAREGNO

1) **Autorisation au dépassement du coefficient d'occupation des sols pour les constructions présentant des critères de performance énergétique ou comportant des équipements utilisant les énergies renouvelables.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi de programmation et d'orientation pour l'énergie (dite loi P.O.P.E.) du 13 juillet 2005 donne aux collectivités la possibilité de bonifier le Coefficient d'Occupation des Sols (C.O.S.) pour des bâtiments performants et recourant aux énergies renouvelables.

Afin d'inciter les propriétaires à améliorer les performances énergétiques des bâtiments, le Conseil Municipal décide de majorer de :

- 20 % le C.O.S dans les zones UB, NA et NB
- 10 % le C.O.S dans la zone UX

Adopté à l'unanimité

2) **Instauration de la participation pour voies et réseaux nouveaux.**

Le conseil municipal décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du code de l'urbanisme .
- en application du sixième alinéa de l'article L. 332-11-1 du code de l'urbanisme, d'exempter dans la limite de 50 % de l'obligation de participation financière, les constructions de logements sociaux visés au II de l'article 1585-C du code général des impôts.

Adopté à l'unanimité

3) **Création d'un poste d'agent des services techniques**

Dans le cadre de l'organisation des services, il s'avère nécessaire de créer un emploi d'agent des services techniques à temps complet.

Adopté à l'unanimité

4) **Délégation du conseil Municipal à Monsieur le Maire**

Adopté à l'unanimité

5) **Délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en matière de placement de fonds**

Le Conseil Municipal décide de donner délégation au Maire, en matière de placement de fonds, pendant toute la durée de son mandat.

Adopté à l'unanimité

6) **Vente d'une parcelle Place de l'Ormeau**

Adopté à l'unanimité

7) **Fonds de solidarité local du Conseil Régional – demande de subvention**

Monsieur le Maire présente un devis de 25 769,23 €HT et propose de demander une subvention au Conseil Régional correspondant à 50 % du montant des achats (acquisition de matériel afin d'entretenir correctement le futur terrain de football).

Adopté à l'unanimité

8) **Augmentation du nombre d'heures d'un poste d'Agent des Services Techniques**

Dans le cadre de la réorganisation des services techniques (entretien), il conviendrait d'augmenter le temps de travail d'un agent de 28 h à 30 h par semaine.

Adopté à l'unanimité

9) **Signature Convention VEGA**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Véga en vue de réaliser un chantier d'insertion sociale et professionnelle en milieu rural et forestier

Adopté à l'unanimité

10) **Rétrocession d'une parcelle pour emplacement réservé Rue de l'Ancienne Fontaine**

Adopté à l'unanimité

11) **Redevance d'occupation du domaine public par France Télécom**

Adopté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 07 Novembre 2008 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 17 novembre 2008

Le Maire